

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Prolétaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## L'Ouvrier Diamantaire

A ses Abonnés,  
A ses Lecteurs,  
A ses Amis.

EN HOLLANDE

## LE PLAN DOUWES

Notre camarade Is. Voet d'Amsterdam a publié dans *De Strijd*, l'organe de la Centrale syndicale néerlandaise, l'article suivant que nous faisons suivre de quelques commentaires :

L'industrie diamantaire, plus durement éprouvée par la crise que n'importe quelle autre, doit, en dehors de celà, se défendre encore contre la concurrence que lui livrent l'Afrique du Sud, la Belgique, l'Allemagne et le Jura français.

Si les salaires jouent un rôle secondaire dans les calculs se rapportant à la fabrication des grosses pierres et de pierres d'une grandeur moyenne, celà n'est plus le cas pour les petites marchandises. Sous cette appellation « grandeur moyenne » il faut compter aussi les assortiments de grosses pierres. Certes le salaire n'y est pas un facteur, qui n'entre point en ligne, mais son influence y est bien plus restreinte que pour les petits brillants. Et ma foi, ne parlons pas des châtons.

Depuis des années déjà les 8/8 ne se fabriquent plus à Amsterdam. Cette branche, comptant quelques milliers d'ouvriers, nous a été prise par la concurrence étrangère. Plusieurs joailliers amstellodamois laissent fabriquer leurs châtons et leurs petits brillants ailleurs et c'est précisément dans ces marchandises-là qu'il y a moyen d'occuper bon nombre de bras sans devoir disposer de gros capitaux.

Jadis, pour la fabrication des châtons — et les châtons ne constituent qu'une façon et non pas une matière — on avait recours à une matière irrégulière et difficile à travailler (et cela se faisait par quantités assez notoires!) aux chips, et pour dire vrai aux « éclats ». Ici en ville la fabrication des chips

était très importante, il y a 35 ans. Petit à petit elle déclina puis disparut tout à fait. Plus tard d'autres matières ont été utilisées pour les châtons. Celà n'a pas donné les résultats voulus, car il était impossible de tenir tête à la concurrence étrangère.

Il y a lieu de dire qu'il s'agissait d'une concurrence meurrière. Au début ce fut le change belge qui fit des siennes, mais après la stabilisation du franc les salaires n'y bougèrent point. Pendant une période de hausse les salaires des ouvriers augmentaient et l'on nourrissait l'espérance qu'à la fin des fins les affaires pourraient encore s'arranger, mais voilà que survint la période de baisse et les salaires de dégringoler de façon vertigineuse. Dans la pratique on acclimatait les salaires à des barèmes mobiles et on en acceptait les conséquences. En Allemagne et dans le Jura français pour une bonne part, là où il n'existe pas de patrons proprement dit on parasitait et ce furent les deux grands centres la Belgique et la Hollande qui durent payer la casse.

Les entrepreneurs allemands et français prennent du travail chez les joailliers belges et hollandais à des conditions qui sont inférieures aux niveaux valant pour Anvers et pour Amsterdam. Et puis il y a Anvers qui doit se défendre encore contre une industrie rurale très étendue, qui s'est implantée dans le plus petit bourg, ce qui fait qu'Amsterdam, considérée sous le point de vue de la concurrence, n'entre donc plus en ligne de compte pour la fabrication de ces marchandises.

Les conséquences n'ont pas tardé de se manifester. En 1930 l'industrie amstellodamoise avec ses 6180 ouvriers (dont 6015 appartenaient à l'A.U.D.) compta 58 % de chômeurs complets et 17 1/2 % de chômeurs partiels. Pour 1931 (jusqu'au 31 novembre dernier) ces chiffres se lisent respectivement 80 4/5 % et 3 3/5 %.

Sans courir les risques d'une réfutation l'on peut dire que l'industrie diamantaire traverse une situation désastreuse. C'est la détresse. Aucune industrie ne saurait être citée dont en moyenne 80 % des occupants battent les pavés soit complètement, soit partiellement pendant 20 mois consécutifs.

Ce grand nombre de chômeurs ne pouvait être exposés à la merci des événements et heureusement la ville d'Amsterdam a pris soin de ces pauvres gens. Ils sont secourus dans les conditions connues ; des millions et des millions de florins leur sont versés.

Voilà que l'échevin Douwes vient d'élaborer un plan tendant à donner aux sommes payées

une destination plus utile. Donnant suite à sa proposition le bourgmestre et les échevins d'Amsterdam ont installé une Commission qui a discuté la chose de façon circonstanciée et dans un rapport à l'Administration communale cette Commission a reconnu que le plan selon lequel des ouvriers diamantaires chômeurs secourus seraient employés dans leur propre branche (par des firmes diverses) et touchant un subside de la part de la ville jusqu'à concurrence du montant que la ville leur accorderait en cas de chômage, est réalisable dans la pratique.

Cette Commission a pris comme point de départ le fait qu'il fallait trouver un remède provisoire à la situation accablante. Sinon on aurait pu croire qu'elle avait eu l'intention de reprendre, en s'étant assuré l'aide et le soutien des pouvoirs officiels, une partie de l'industrie perdue pour Amsterdam au moyen d'une mesure officielle et cela en acceptant tous les inconvénients et toutes les conséquences économiques qu'une telle mesure comporte.

Selon la Commission il est fort difficile de prédire si ce plan est appelé à provoquer la reprise de quelques branches de l'industrie diamantaire. Personnellement, je suis d'avis que l'éventualité d'une reprise n'est pas à écarter, loin de là.

Amsterdam dispose d'un corps d'ouvriers diamantaires dûment qualifiés. La renommée de leurs aptitudes industrielles n'est plus à faire. Les patrons eux aussi ne sont pas les premiers venus et l'outillage des usines, dans beaucoup de cas, doit contenir les plus exigeants. L'outillage de l'industrie diamantaire amstellodamoise dépasse, en qualité, de beaucoup celui de tous les autres centres de cette industrie. La disparition de l'industrie des châtons, et l'agonie lente de la branche qui se chargeait de la fabrication des petits brillants, ne peuvent être considérées autrement que comme étant les conséquences inévitables et funestes d'une concurrence malhonnête de l'étranger livrée au moyen des salaires.

Nous en sommes déjà là que les salaires des ouvriers diamantaires belges et allemands, qui travaillent ces marchandises, ne dépassent plus 15 florins ! par semaine (monnaie convertie). Or il est impossible de vivre à Amsterdam avec un tel salaire. Mais en y ajoutant le montant moyen des allocations ordinaires (fl. 13) on arrive à une somme qui permet de faire une expérience dans le sens du plan Douwes.

Les ouvriers très habiles pourraient dépasser le montant de 28 florins par semaine, mais une limitation s'impose. Dans ce cas, le montant de l'allocation à payer serait soumis

à l'application d'un barème mobile, réduisant automatiquement cette somme. De cette façon, et si la situation s'améliore, les subsides pourraient subir des diminutions en attendant leur suppression totale.

Mais l'échevin Douwes et sa Commission proposent, et c'est le Gouvernement qui dispose ! A en croire les dernières nouvelles, le Gouvernement a bien voulu sanctionner le plan, mais en imposant un salaire minimum, qui resterait bien en dessous des 28 florins par semaine prévus par la Commission.

L'A. N. D. B., cela se comprend, ne saurait se conformer à ce désir. Un salaire minimum de 28 florins (et les éventualités garantissant un salaire inférieur ne sont pas si grandes !) constitue une diminution sensible du « Standard of life » des ouvriers diamantaires. D'ailleurs le plan Douwes ne veut rien d'autre que de mettre à la disposition de l'œuvre l'allocation à payer ordinairement. La ville ne payerait que ce qu'elle aurait à payer, en moyenne, en cas de chômage. Ce sont les patrons qui se portent garants pour un salaire de 28 florins. La ville n'aurait jamais à déboursier plus que le montant maximum de l'allocation et cela seulement dans les cas les plus défavorables.

Les seuls risques que court la ville se chiffrent par une somme égale à l'allocation réglementaire à dépenser pour 15 % des ouvriers à employer, lesquels pour des raisons techniques, devraient être recrutés parmi les non-sécurisés. Il y a notamment des ouvriers qui n'ont pas droit aux allocations parce que leur famille n'est pas dépourvue de revenus. Ces ouvriers, chefs de famille, souffrent, dans beaucoup de cas, encore bien plus que les sécurisés. Parmi eux se trouvent des ouvriers excessivement habiles, qui parfois sont les arcs-boutants des personnels et les patrons désireraient bien pouvoir disposer de quelques-uns de ce genre là.

Les joailliers qui aimeraient à se risquer à l'expérience doivent employer 25 ouvriers au moins. Un délai d'expérience est fixé aussi et d'autres détails encore ont été réglés. Technique l'affaire est prête. Mais c'est du Gouvernement que dépendra la réalisation.

Or, la réaction tient la corde à La Haye. Si le Gouvernement ne veut faire aucune concession, le plan Douwes est voué à l'échec. Mais ce qui est bien intéressant dans cette affaire, c'est que les patrons qui auront à courir tous les risques, acceptent le salaire minimum proposé par la Commission ; à la fin le Syndicat lui aussi a fait sien ce montant. L'Administration communale de la capitale du pays ne manquera pas de donner son approbation. Le Gouvernement lui seul s'y oppose.

On dirait qu'il ne s'intéresse guère aux conséquences morales du chômage. C'est le salaire qui doit baisser ! Même dans ces circonstances spéciales et malgré le niveau fort bas de ce salaire !

En tant que membre de la Commission, je peux bien dire que personne ne s'est attendu de la part du Gouvernement à une telle prescription : ni les membres de la Commission, ni les initiés.

Si le Ministre de l'Intérieur approuve le plan, il ne devra pas se faire d'illusions au sujet de la félicité terrestre des ouvriers diamantaires. On devra travailler durement et le salaire sera bien misérable. On aura obtenu un seul résultat : un certain nombre de ces ouvriers — chômeurs complètement ou partiellement voués à l'inactivité, formant à peu

près les 85 % de nos effectifs et qui courront les rues depuis des mois déjà — se trouveront intéressés à nouveau au processus de la production. Leur habileté s'en ressentirait à l'avenir et ils toucheraient un peu plus que le montant de l'allocation.

Le Gouvernement sait que l'industrie diamantaire est éprouvée durement. Je le répète, c'est la détresse dans cette industrie, ni plus ni moins. Le Gouvernement manquerait terriblement à son devoir si, grâce à son veto, le plan Douwes ne pouvait être mis à exécution.

Is. VOET.

Nous comprenons fort bien les difficultés rencontrées par nos camarades d'Amsterdam en ces jours difficiles.

Nous comprenons fort bien qu'un chômage aussi intense et aussi prolongé les incite à rechercher les solutions propres à diminuer un peu la misère et même à tenter de ramener s'il se peut, à Amsterdam, une partie des fabrications perdues.

Nous comprenons d'autant mieux tout cela, que nous sommes placés sensiblement dans les mêmes conditions.

Depuis plus d'un an, la proportion de nos chômeurs est au moins égale à la proportion des chômeurs d'Amsterdam.

En serait-il ainsi si, comme le déclare Voet, « les entrepreneurs français prennent du travail chez les joailliers belges et hollandais à des conditions qui sont inférieures aux niveaux valant pour Anvers et pour Amsterdam » ?

Les faits parlent d'eux-mêmes et celui que nous citons et qui nous montre en état de chômage presque complet est indiscutables.

Si Amsterdam est concurrencé, il doit chercher ailleurs qu'ici les bénéficiaires de cette concurrence.

Et nous le disons très amicalement, mais très fermement, à Voet.

E. PONARD.

## Assurances sociales

### Chômeurs, veillez à conserver vos droits

Nous rappelons qu'en vertu de récents décrets ministériels, les assurés qui chôment, soit partiellement, soit complètement, sont autorisés à changer de catégorie.

Cette disposition est intéressante puisqu'elle permet à ceux qui, par le fait du chômage, sont privés du salaire ou ne reçoivent plus qu'un salaire réduit, de maintenir leurs droits aux prestations moyennant une cotisation beaucoup plus faible.

La cotisation payée doit atteindre au moins le minimum exigé pour les assurés de la première catégorie, soit : 5 fr. par mois sur le feuillet trimestriel et 5 fr. par mois sur la carte annuelle : au total 10 fr. par mois.

Avec cette cotisation, l'assuré conserve ses droits aux prestations médicales et pharmaceutiques, mais ne perçoit que l'indemnité journalière de la première catégorie.

## INFORMATIONS

**Restrictions des ventes de bruts.** — Les journaux annoncent qu'il n'y aura pas de ventes de diamants bruts avant juillet 1932, ni par le gouvernement de l'Union Sud-Africaine, ni par la « Diamond Corporation ».

L'Agence Economique et Financière ajoute : « Le président du Comité déclare que, même en ce moment, il n'y a plus de pierres de qualité fine sur le marché, le prix des pierres brutes étant trop élevé pour laisser un bénéfice aux tailleries ».

**Vols de diamants au préjudice de la Forminière.** — Devant le tribunal de Luebo a comparu M. Zéphir Zoller, agent technique de la Forminière, prévenu d'avoir dans la zone minière de Bakwanga, soustrait en 1929, 1930 et 1931, au préjudice de cette société, des pierres précieuses brutes, en l'espèce des diamants d'un poids total qui peut être évalué à 987 carats 89.

L'avocat de la Forminière constata que Zoller avait abusé du poste de confiance à lui confié par la Forminière et qu'il s'était frauduleusement approprié des pierres précieuses pour une somme de 961.680 francs, dont il réclama le remboursement au nom de sa cliente, plus les intérêts judiciaires de 8 % et la restitution des diamants que le prévenu avait encore sur lui au moment de son arrestation.

M. Schnoek exposa que son client, connu comme un travailleur sérieux, s'était laissé entraîner à commettre les vols pour sauver son frère, agent de change à Bruxelles, de la situation difficile dans laquelle ce dernier se trouvait. Victime de la crise, cet agent de change avait fait de mauvaises affaires et était menacé de faire faillite. Zéphir Zoller avait pour son frère une affection fraternelle très profonde.

Le prévenu déclara qu'il n'avait retiré aucun bénéfice des vols qu'il avait commis.

Le tribunal l'a condamné à 3 1/2 ans de prison et à 100 francs d'amende, ainsi qu'aux frais du procès.

La partie civile s'est vu allouer 330.000 francs de dommages-intérêts, plus la restitution des 187 carats 89 saisis sur Zoller quand il a été arrêté.

**Les bijoux de la Couronne de Bavière vendus aux enchères à Londres.** — Les bijoux de la Couronne de Bavière ont été vendus aux enchères à Londres, sur les instructions de la Maison Royale de Wittelsbach, à la célèbre salle des ventes londonienne de Christie, pour 39.300 livres.

Le fameux diamant bleu de Wittelsbach n'ayant provoqué qu'une enchère de 5.600 livres, a été retiré de la vente. Ce merveilleux bijou historique fut apporté à la Maison de Bavière en 1722 par Marie-Amélie d'Autriche lors de son mariage avec le futur empereur Charles VII.

La tiare en brillants que l'excentrique roi Louis de Bavière fit restaurer en 1832, n'ayant provoqué qu'une enchère de 6.800 livres, fut également retirée de la vente.

Le triomphe de la journée alla aux splendides émeraudes qui furent pour la plupart adjugées à la firme parisienne Van Cleef. Elles rapportèrent 18.450 livres.

**De Beers.** — L'assemblée s'est tenue il y a quelques jours à Kimberley.

Le Président a fait observer que le bilan reflétait l'influence de trois faits : la crise mondiale, l'acquisition de nouvelles participations à des entreprises diamantifères, enfin l'élargissement des opérations de la Diamond Corporation. Celle-ci est aujourd'hui devenue l'agence unique de vente de tous les producteurs de diamant.

Malgré une crise mondiale intense, la stabilité de l'industrie diamantifère a pu être maintenue. Et la coopération des producteurs du Congo, de l'Angola et de l'Ouest Africain a pu être obtenue, de façon à affirmer la confiance.

L'acquisition de nouvelles participations à des entreprises diamantifères sud-africaines a considérablement renforcé la position de la De Beers.

La trésorerie reste satisfaisante : les engagements ne représentent que 886.000 livres sterling, alors que les débiteurs et les disponibilités s'élèvent à 1.767.000 livres sterling. Une partie des disponibilités est déposée en livres sterling anglaises à Londres. Leur transfert causera une perte qui pourra entraîner une réduction des dépenses minières.

Ces dépenses, pendant l'exercice écoulé, ont été très peu importantes ; en effet, les travaux de développement sont en avance sur les opérations minières proprement dites. Des économies considérables ont été réalisées dans l'exploitation. Durant l'exercice sous revue, les travaux miniers ont été complètement arrêtés à Dutoitspan et la majorité du personnel subit un chômage partiel. Les salaires ont été réduits.

L'ajournement du dividende, payable en juin dernier aux actions de préférence, est assurément regrettable, a ajouté le président, mais, eu égard aux circonstances présentes et à la dépression de l'industrie diamantifère, le Conseil ne pouvait agir autrement.

La De Beers s'est assuré le contrôle de la Jagersfontein, de la Consolidated Diamond of South West Africa et de la Cape Coast Exploration. A la suite de cette mesure, les services financiers des trois Compagnies ci-dessus ont été centralisés dans les bureaux de la Compagnie. En outre, un bureau technique commun a été créé.

Pour ce qui concerne l'exercice en cours, le président a déclaré que la crise mondiale, les perturbations qu'ont subies les finances sud-africaines à la suite du maintien de l'étalon d'or en Afrique du Sud, enfin la diminution des ressources liquides de la Compagnie ont placé celle-ci dans l'obligation d'arrêter complètement la production et de n'exécuter que les travaux d'entretien strictement indispensables.

« L'attitude prise par le gouvernement sud-africain vis-à-vis des dirigeants de l'industrie diamantifère s'est modifiée dans un sens favorable. Et il y a lieu de se féliciter de ce changement car l'active collaboration de l'Etat sud-africain a permis de maintenir une parité des prix à Kimberley, Londres et Capetown. D'autre part, toute contrebande est sévèrement réprimée et les lois relatives à la « proclamation » de nouveaux gisements alluvionnaires vont être remaniées.

« Pour faire face à la crise, la Compagnie a eu recours aux moyens suivants : 1<sup>o</sup> suspension à peu près complète de sa production de diamants en Afrique du Sud ; 2<sup>o</sup> réu-

nion d'une conférence des producteurs de diamants qui ont accepté d'ajourner les livraisons qui leur sont faites de façon à réduire les stocks ; 3<sup>o</sup> l'adoption par la Diamond Corporation d'assortiments standard et de prix-or standard.

« La collaboration des producteurs de l'Afrique du Sud avec ceux des autres pays va entraver toute exploitation irrégulière de nouveaux gisements. Ceux-ci vont être surveillés par le nouveau bureau technique créé par la Compagnie.

« Prenant la parole après le président, sir Frank Meyer, vice-président, a déclaré que le maintien de l'étalon d'or en Afrique du Sud était une lourde charge pour ce pays. Il estime que le gouvernement du Cap ne pourra maintenir sa politique monétaire actuelle.

« Le vice-président a souligné la force de la situation financière de la Compagnie, l'excédent de l'actif sur les engagements ressort, en fin d'exercice, à 881.000 liv. st., contre 270.000 livres sterling en 1922. La réserve pour stabilisation des prix était en 1922 de 2.455.000 livres sterling ; elle atteint maintenant 4.238.000 livres sterling.

« L'industrie diamantifère sud-africaine se trouve aujourd'hui complètement rationalisée et c'est là un fait important. La De Beers s'est assuré la prépondérance pour tout ce qui concerne les mesures intéressant la production et les ventes de pierres précieuses. Si des accords n'étaient pas intervenus avec les producteurs congolais et portugais, les prix du diamant se seraient effondrés.

« Sans doute la situation des actionnaires de la De Beers est actuellement très pénible, mais elle n'est pas sans précédents. Depuis le début du siècle, les dividendes dûs aux actions de préférence ont été ajournés à trois reprises différentes. Un redressement de l'activité économique a toujours permis de les régler. Un revirement de la situation actuelle n'est pas impossible. »

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues au cours du mois

Anonyme, St-Claude .....	15	»
Tournier Marthe, Lavans-les-St-Claude	5	»
Anonyme, St-Claude .....	33	»
Narcisse Saveret, Trévoix .....	5	»
Maurice Dalloz, l'Essard .....	9	35
<b>Total.....</b>	<b>67</b>	<b>35</b>
Liste précédente .....	5.933	40
<b>Total pour l'année.....</b>	<b>6.000</b>	<b>75</b>

Merci aux généreux donateurs.

### STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

#### ANVERS

	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 16 au 22 novembre ..	13.045	5.032
Du 23 au 29 — ..	13.046	5.426
Du 30 nov. au 6 déc. ..	12.926	5.609
Du 7 au 13 décembre ..	12.934	5.697

Pour la dernière semaine mentionnée, il y eut :

Ouvriers au travail .....	5.697
Chômeurs secours .....	4.853
Malades .....	257
Chômeurs non secours (ayant trouvé provisoirement un autre métier ou n'ayant pas droit aux secours) .....	2.127

#### AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 16 au 22 novembre ..	1.197	4.367
Du 23 au 29 — ..	1.160	4.382
Du 30 nov. au 6 déc. ..	1.117	4.434
Du 7 au 13 décembre ..	969	4.565

## Dans les Centres

### Saint-Claude et ses sections.

La situation est toujours très mauvaise. Un très petit nombre d'ouvriers est au travail dans les deux Coopératives, chez Juhan et chez Rey-Lançon.

Il paraît qu'à la maison Juhan le travail sera bientôt terminé ; une nouvelle preuve que ce n'est pas un rabais qui peut ramener du travail.

A la Coopérative *Adamas* il est question d'arrêter à nouveau le travail.

Toutes les autres maisons sont fermées.

— Les camarades qui se sont faits inscrire comme chômeurs en vue de percevoir l'indemnité de la Caisse fédérale pour le deuxième semestre 1931 doivent se faire régler à la Permanence avant le 10 janvier, dernier délai. Passée cette date nous aurons rendu les comptes du deuxième semestre et les retardataires perdront le bénéfice de leur indemnité.

— Les camarades en retard dans le paiement de leurs cotisations sont priés de se mettre à jour au plus tôt pour permettre l'apurement des comptes de 1931.

Bien prendre note qu'il faut être à jour de ses cotisations pour avoir droit aux diverses Caisses de secours du Syndicat ainsi qu'à la Caisse fédérale de chômage.

— Le fonds de chômage municipal continue à fonctionner et le nombre des sans-travail securus augmente de semaine en semaine.

La municipalité fait des démarches pressantes pour obtenir que des travaux susceptibles d'occuper un nombre important de chômeurs soient effectués dans notre ville et les environs.

**A Thoiry, Taninges, Lyon, Fellen, Nemours** le chômage est toujours complet.

**A Paris.** — La situation est inchangée. Le chômage demeure presque complet. Quelques ouvriers seulement sont occupés.

### BELGIQUE & HOLLANDE

En cette fin d'année, c'est plutôt une aggravation qui paraît se dessiner sur notre marché du travail.

Ainsi en Hollande, le nombre d'ouvriers occupés pour la semaine finissant le 26 décembre, ne fut que de 807 contre 4.787 chômeurs.

En Belgique, pour la semaine finissant le 19 décembre, il y eut 5.451 ouvriers au travail et 7.233 chômeurs.

## Aux Trésoriers des Syndicats

En raison des frais importants nécessités par le retour d'une partie des ouvriers de l'Afrique du Sud, nous informons tous les Syndicats que la cotisation à l'*Alliance Universelle* est portée de 1/2 florin à 1 florin par membre pour l'année 1931.

En conséquence, les Syndicats qui ont déjà effectué le paiement de cotisations pour 1931, sur la base de 1/2 florin par an, sont priés de bien vouloir effectuer le paiement du complément.

Autrement dit, la cotisation à l'A. U. D. est pour chaque trimestre de 1931 de 2,56 par adhérent au lieu de 1,28.

E. P.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs de diamants sont demeurées lourdes pendant tout le mois.

Dès le 1<sup>er</sup> décembre, la De Beers ordinaire perd le cours de 300 et demeura constamment au-dessous de ce chiffre. Le 28, elle est à 265,50. La De Beers préférence vaut à la même date 420 et la Jagersfontein 60,25, contre 70,50 le 30 novembre.

\*\*

L'approche des fêtes de fin d'année n'a pas stimulé sensiblement l'activité des différents marchés.

Les affaires sont toujours très calmes et les prix toujours trop bas.

Quant au brut, on annonce qu'aucune vente ne sera faite pendant le premier semestre 1932.

C'est une mesure propre à soutenir les prix et qui ne peut qu'être approuvée. Mais elle signifie clairement que le chômage n'est pas fini pour les ouvriers diamantaires.

La situation mondiale est plus troublée que jamais. 1931 s'achève dans l'inquiétude et la détresse. Et nul ne sait ce que sera 1932.

E. PONARD.

◆

A titre documentaire, nous donnons ci-dessous le communiqué publié par M. S. H. Kahl, agent de la maison Smit et Zonen, d'Amsterdam, sur le marché des diamants en novembre :

L'amélioration dont on a relevé les premières manifestations le mois dernier a continué pendant le mois de novembre. Plusieurs raisons ont contribué à cet état de chose, avant tout l'accord intervenu entre les producteurs, le gouvernement Sud-Africain et le Syndicat, accord qui assure dorénavant une parfaite égalité de prix pour toutes les affaires de brut traitées en Afrique du Sud même.

Un fait qui a contribué également à donner au marché un renouveau d'activité, sont les récents achats de diamants fait à titre de placement dans divers pays où l'on craignait une dépréciation du cours de la monnaie.

Bien que ces craintes ne soient pas justifiées, ces achats prouvent que le public semble à nouveau

vouloir accorder sa confiance aux diamants, ces derniers étant une valeur facile à conserver et à réaliser.

Il y eut une bonne demande pour la marchandise claire, en seconde qualité piquée, dans les grosseurs de 1 à 1 1/2 carat ; les prix des mélées ont monté également.

En outre, il est un fait que les mines dans les circonstances actuelles travaillent à perte ; ainsi la mine de Jagersfontein a, en 1930, fourni une production d'une valeur de 140.000 livres sterling, tandis que ses frais généraux s'élevaient à 260.000 livres sterling. De là la baisse énorme de toutes les actions de ces mines.

Depuis, la production a été fortement réduite et l'on parle d'une cessation complète de l'exploitation pour le 1<sup>er</sup> janvier 1932.

En même temps, le Syndicat annonce son intention de ne pas exposer de nouvelles marchandises jusqu'au mois d'août prochain.

Le rendement des champs d'alluvions a diminué dans de fortes proportions et n'est plus aujourd'hui que le dixième de ce qu'il était il y a quelques années.

En dehors de tout cela, le Syndicat rachète tous les alluvions aux producteurs à des prix plus élevés que ceux des marchés d'Amsterdam et Anvers ; l'importation d'alluvions, de ce fait, est devenue sans intérêt : aussi n'en trouve-t-on que peu sur le marché.

Ceci prouve que les milieux compétents ont enfin compris la nécessité de ne pas produire plus que le marché ne peut absorber ; en maintenant cette politique, les résultats ne tarderont pas à se faire sentir et la demande à devenir plus active ; en effet, pour une marche normale des affaires de diamants il est nécessaire qu'il y ait, à part la confiance, une certaine disette de marchandise.

Le différend avec les mines West-Africaines ayant été depuis réglé, les prix du Boart ont été favorables et influencés et on cote cet article aujourd'hui florins 2,75.

Le manque de bonnes marchandises industrielles se fait de plus en plus sentir et s'accentuera sans doute encore après la fermeture des mines comme mentionné plus haut.

S. A. KAHL, Genève.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude.



R. C. St-Claude 1.961  
Le Gérant, Edmond PONARD.

## Les Dops L. MARCHANDEAU sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

### LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

### CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

### I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris et jaunes, marque DAVIDS, sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

TOUT ce qui concerne ...

l'Outilage pour Diamantaires

André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

TRAVAIL SOIGNÉ

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)

(Modèle déposé)

PLAQUETTES ACIER, Rabotées

assurant à la pince une assise impeccable

D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages  
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers  
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce  
et de l'Industrie, Anvers 1921  
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle  
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923  
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923  
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales  
des Bijoutiers Négociants  
et Organisations Ouvrières  
Fondateur des Ecoles Professionnelles  
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale